

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2025

En l'an deux mil vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni le seize décembre à 20h00 sur une convocation du 05 décembre 2025.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Bernard BARRAUD, Stéven JARDIN, Magali VINCENT, Vincent RENAUDIN, Edwige MADEUX, Sonia CLAVURIER MICHAUD

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL, Émilie CORS, Émilie PORTAIS, Christophe COETTO

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de trois points :

- actualisation de la délibération concernant les heures supplémentaires et complémentaires effectuées par nécessité de service par le personnel municipal
- modifications des statuts du SDEER
- demande d'utilisation de l'espace public

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2025:

Le compte-rendu a été adressé par mail aux conseillers.

Monsieur le Maire demande qui est favorable au compte-rendu du 18 novembre 2025 ?

Vote : 8 OUI

2. Heures complémentaires-supplémentaires des personnels de Mairie :

Monsieur Le Maire propose une délibération actualisée permettant de rémunérer les heures complémentaires ou supplémentaires réalisées par les agents municipaux par nécessité de service. Ces heures étant en priorité récupérées. Monsieur le Maire demande qui est favorable à cette délibération ?

Vote : 8 OUI

3. Modifications des statuts du SDEER :

Monsieur Le Maire explique que le SDEER modifie ses statuts en ajoutant une nouvelle compétence : réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Monsieur le Maire demande qui est favorable à la modification des statuts du SDEER ?

Vote : 8 OUI

4. Ascenseur Pôle Santé :

Monsieur Le Maire reprend le tableau d'analyse des offres joint à la convocation.

Les entreprises KONÉ et SCHINDLER sont celles qui ont obtenu les meilleures notes.

La proposition KONÉ s'élève à 43 185 € H.T. Elle a obtenu la meilleure note technique.

La proposition SCHINDLER s'élève à 37 342 € H.T. Elle a obtenu la meilleure note concernant le prix.

M. Le Maire rappelle que KONÉ est le prestataire actuel. Jusqu'aux pannes à répétition, les prestations ont toujours été satisfaisantes. Les techniciens sont toujours intervenus rapidement lorsqu'il y avait une panne.

Le descriptif de l'appareil, sa garantie et la durée annoncée des travaux sont identiques pour les deux offres.

Le coût annuel de maintenance proposé est de 1 300 € H.T. pour SCHINDLER et 1 500 € H.T. pour KONÉ. La maintenance est offerte pour la première année par KONÉ.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à la proposition de l'entreprise KONÉ ?

Vote : 8 OUI

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à la proposition de l'entreprise SCHINDLER ?

Vote : 8 NON

Marion ROBIN fait part du dépôt de dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR).

5. Ajustement de la subvention d'équilibre pour le budget ALSH :

Marion ROBIN rappelle le vote lors du budget primitif d'une subvention d'équilibre d'un montant de 56 006,10 € dans le budget de fonctionnement.

Au regard des dépenses et recettes du budget ALSH, une subvention d'un montant de 38 120 € s'avère suffisante pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire demande qui est favorable à cet ajustement ?

Vote : 7 OUI 1 ABSTENTION

6. Tarif pacage marais communal 2024 :

Marion ROBIN rappelle que le tarif du pacage n'avait pas fait l'objet d'un vote lors du budget primitif dans l'attente des versements des aides PAC et suite à la demande d'un éleveur d'ajuster la taxe de pacage à la baisse au regard d'une année 2024 restreintes en jour de pacage.

Marion ROBIN fait un rappel sur l'évolution des aides PAC : 2015 – 226 €/ha, 2016 – 217 €/ha, 2023 – 201 €/ha soit une charge pour chaque éleveur de 25 €/ha.

La taxe demandée en 2023 était de 287,94 € ce qui fait un reste à charge par éleveur de 86,94 €.

Les éleveurs activent des droits en utilisant les estives.

Les éleveurs sont impactés depuis plusieurs années par la présence d'iris qui limitent l'espace enherbé. Cela a nécessité une baisse du nombre de bovins accueillis sur l'estive.

En 2015, nous comptons 80 bovins. En 2025, il y en a eu 51 bovins (dans la limite de 23 UGB par éleveur – un bovin de + de 2 ans compte pour 1 UGB, un bovin entre 6 mois et 2 ans compte pour 0,6 UGB).

L'autre problématique étant la météo avec des années de sécheresse (été 2023) ou des années à fortes pluviométries qui retardent l'entrée des bovins et qui obligent à les retirer avant le 15 décembre.

Pour 2024, les bovins ont été présents au maximum 120 jours.

Pour comparaison, en 2023 présence des bovins sur l'estive entre 148 et 161 jours En 2025, présence des bovins de 128 à 204 jours.

La proposition qui est faite est de ne pas augmenter le tarif pour le pacage 2024 donc de le maintenir à 287,94 €/ha.

Monsieur le Maire demande qui est favorable à cette proposition ?

Vote : 7 OUI 1 ABSTENTION

7. Décision modificative :

Le Trésor Public demande un changement de compte pour l'opération de rachat du fournil auprès de l'ÉPFNA : passage du compte 231 au compte 27638 (compte provisoire en attente d'être pleinement propriétaire).

Monsieur le Maire demande qui est favorable à cette décision modificative ?

Vote : 8 OUI

Monsieur Le Maire fait part de l'ajout de la somme de 970 € sur l'opération toiture de l'atelier afin de payer l'intervention permettant de remplacer l'axe de motorisation de la porte coulissante de l'atelier (dépense de 1 440 €).

Monsieur le Maire demande qui est favorable à cette décision modificative ?

Vote : 8 OUI

8. Convention de partenariat pour la diffusion cinématographique en région Poitou-Charentes : tarif du cinéma :

Monsieur Le Maire propose le renouvellement de la convention de partenariat. Il est à noter une augmentation de 10 € par soirée : passage de 50 € à 60 € la soirée.

A cela s'ajoutent les entrées payées lors de cette soirée : environ 130 à 190 €.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ce nouveau tarif ?

Vote : 8 OUI

9. Intégration foncière :

Monsieur Le Maire informe que M. et Mme LEPIE propriétaire de la parcelle AA 623 (chemin du cimetière) l'abandonne au profit de la commune.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à l'intégration de ce terrain dans la voirie communale ?

Vote : 8 OUI

Vincent RENAUDIN doit réaliser la liste des parcelles qui feront l'objet d'une intégration foncière.

10. Demande d'utilisation de l'espace public :

Monsieur Le Maire a reçu une demande d'un habitant de la commune pour installer un foodtruck (burgers) sur l'espace public deux à trois soirs par semaine.

En parallèle, Monsieur Le Maire a été informé de la vente de la pizzeria. Le nouveau propriétaire proposerait aussi des pâtes et des plats à emporter. Il aurait une amplitude d'ouverture plus importante qu'actuellement.

Les conseillers municipaux s'accordent à préserver les commerces de la commune.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à l'installation d'un foodtruck sur l'espace public ?

Vote : 5 NON 3 ABSTENTIONS

11. Informations et questions diverses :

Monsieur Le Maire fait part de la subvention accordée pour la restauration du monument aux morts d'un montant de 1 843 €.

Magali VINCENT pense que c'est l'occasion de repenser l'aménagement paysager autour du monument. M. Le Maire lui demande si elle peut faire un croquis afin de pouvoir échanger.

Marion ROBIN fait part du devis reçu pour le nettoyage et la restauration des statues et du chemin de croix de l'Église. Devis de M. DOMAIN d'un montant de 11 000 €.

Elle constitue un dossier de demande de subvention auprès de la fondation Crédit Agricole. Un appel au dons via la Fondation du Patrimoine sur cette opération pourra être lancé.

Edwige MADEUX DUBOIS fait part des devis reçus pour :

- le démaillage des toitures et nettoyage des façades de la Mairie et de la salle des fêtes : 10 732 €,

- une prise devant l'Église permettant des branchements (sono, éclairages) : 518 €.

Après échanges, il est proposé de solliciter M. ROUSSELET électricien sur le chantier de l'Église afin d'avoir son conseil sur les éclairages sur la façade du bâtiment (hauteur des spots pour éviter d'éblouir les personnes arrivant en voiture et mise en valeur du bâtiment).

Sonia MICHAUD CLAVURIER indique que la gazette sera disponible vendredi 19 décembre.

Magali VINCENT présente le projet sur l'OAP Martineau (chemin du cimetière- rue de Saint Sauveur) proposé par MANOLIS. OAP qui a été modifiée suite à l'abattage des pruniers présents sur la parcelle.

Elle demande au conseil de se prononcer sur la conservation ou non de la haie bordant le chemin de Saint Sauveur. Les élus se positionnent pour ne pas conserver la haie.

Stéven JARDIN fait part de la réunion qui a eu lieu ce soir à la CDC à 18h afin de faire un point sur les subventions acquises pour le projet Cours Oasis. Il est pour l'instant financé à 60 % pour notre commune (DETR + PCAET). Un dossier de demande de subvention pourra être déposé auprès du Département une fois que les devis seront signés. Pour cela, le marché est relancé. Les pièces du cahier des charges seront adressées aux élus qui s'occupent du dossier pour relecture afin de le valider définitivement. La date limite de retour à la CDC est fixée au 05 janvier.

Fin de séance à 22h

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	